

### **GE - Maison de Vessy**

### **La pénibilité de la fonction Aide de cuisine enfin reconnue**

**Les aides de cuisine de la Maison de Vessy, soutenu.es par Avenir Syndical, voient enfin la pénibilité de leur fonction reconnue. Cela met fin à une longue inégalité de traitement d'une part avec les aides des cuisine des HUG et d'autre part avec les cuisinier.ères des HUG et de la Maison de Vessy, dont les fonctions étaient déjà considérées pénibles depuis 2013. Explications.**

Le Conseil d'Etat vient d'accorder la reconnaissance de la pénibilité à la profession d'aide de cuisine de la Maison de Vessy. Une reconnaissance méritée au vu des conditions de travail de cette catégorie d'employé.es. Cela n'a pas été simple alors que ça aurait dû aller de soi car les aides de cuisine des HUG bénéficiaient de cette reconnaissance, tout comme les cuisinier.ères de la Maison de Vessy.

Il y a trois étapes pour obtenir la reconnaissance de la pénibilité d'une fonction. Le dossier est d'abord examiné sur requête de l'Office du personnel de l'Etat (OPE), d'un employeur ou d'un syndicat dans le cadre de la Commission Technique Pénibilité. Cette commission, paritaire, analyse et quantifie les critères qui donnent ou pas droit à la reconnaissance de la pénibilité. Cette commission rend un préavis. Le dossier est ensuite examiné par la Commission des finances du Grand Conseil. En dernier ressort c'est le Conseil d'Etat qui tranche.

Le dossier a d'abord été porté par Avenir Syndical à la Commission Technique Pénibilité. Cette dernière a rendu un préavis positif à la reconnaissance de la pénibilité après analyse des critères requis. La Commission des finances du Grand Conseil, contre l'avis de la Commission Technique et contre toute attente, a ensuite rendu un préavis négatif, laissant craindre que le Conseil d'Etat trancherait en défaveur des aides de cuisine de la Maison de Vessy.

Aussitôt l'information connue, Avenir Syndical a écrit au Conseil d'Etat pour faire valoir son point de vue, défendre la pénibilité de la fonction d'aide de cuisine de la Maison de Vessy et dénoncer une inégalité de traitement qui surviendrait en cas de refus de la reconnaissance de pénibilité.

Le Conseil d'Etat a finalement donné raison à Avenir Syndical, en accordant la reconnaissance de la pénibilité à la fonction. Le syndicat salue cette décision, qui prend justement en compte la situation des Aides de cuisine et leur permettra d'envisager sereinement leurs fins de carrière.

Genève, le 29 août 2022

Pour tout renseignement :

Thierry Daviaud, délégué syndical d'Avenir Syndical, 0033 7 70 04 62 32